



© Studio Photo Porquerolles

CHARTRE ENVIRONNEMENT

YACHT CLUB DE PORQUEROLLES

Mai 2016

POURQUOI CETTE CHARTE ?

La mer est un milieu fragile. Protégeons-la.

❖ Plaisanciers, régatiers, nous aimons la mer et toutes les joies qu'elle nous apporte. Nous sommes responsables de sa préservation.

❖ La mer recouvre 71% de la surface du globe. Elle fournit des services essentiels au maintien et à la qualité de la vie sur notre planète. Mère nourricière par le poisson et les fruits de mer, premier fournisseur d'oxygène, absorbant plus de 30% du CO₂ émis par les activités humaines, elle constitue notre principal poumon et est au cœur du système climatique.

❖ La mer est en danger. La croissance démographique et économique génère une explosion des différentes formes de pollutions. Par ailleurs, le réchauffement de la température de l'eau et l'augmentation de son acidité provoquent non seulement les dérèglements climatiques, mais affectent aussi la vie de la faune et de la flore sous-marines.

❖ **Quelques données à connaître, parmi de nombreuses autres :**

- 6,4 millions de tonnes de déchets sont rejetés chaque année dans l'océan
- 80% des eaux usées sont rejetées dans la mer sans traitement
- 88% de la surface des océans est polluée par des micro-fragments de plastiques qui sont avalés par les poissons, les crustacés et les coquillages.
- 1 sac plastique utilisé 20 minutes en moyenne mettra 450 ans à se détruire dans l'océan et 1 minute pour boucher l'aspiration de votre moteur
- Il faudra plus de 200 ans pour détruire 1 canette en alu
- Il faut 100 ans pour reconstituer 1m² de posidonie
- 1 litre d'hydrocarbure relâché dans l'eau couvre une surface de 2000 m².

LES ENGAGEMENTS DU YACHT CLUB

Le Yacht Club de Porquerolles et ses membres, soucieux de contribuer à préserver la qualité de vie en protégeant le patrimoine naturel des îles, du littoral et des mers s'engagent à respecter les bonnes pratiques de comportement de la présente charte.

- ❖ Le Yacht Club adhère aux objectifs de protection de l'environnement de la Charte du parc national de Port-Cros pour :
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national
 - Protéger la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins
 - Faire des îles un espace d'excellence en matière d'éco responsabilité
 - Faire des îliens des ambassadeurs du développement durable
- ❖ Il participe aux réflexions et aux concertations des différentes instances gestionnaires des activités maritimes de l'île et du port de Porquerolles en proposant des solutions pour la préservation de la qualité du patrimoine naturel.
- ❖ Il milite et apporte sa contribution pour que le port de Porquerolles devienne un port propre exemplaire.
- ❖ Pour les activités qu'il organise, le Club veille à respecter les règles des éco événements : consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, respect de la biodiversité, gestion des déchets, bruit, etc.
- ❖ Il contribue à la sensibilisation de ses membres, et des participants aux événements qu'il organise, aux enjeux environnementaux et aux conduites responsables à respecter.
- ❖ Il suit les évolutions de la réglementation et des innovations technologiques pour la préservation de l'espace maritime et en informe ses membres.

Charte adoptée à l'Assemblée générale du 16 mai 2016

LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU YACHT CLUB, A TITRE PERSONNEL

Au port

- ❖ Je respecte les consignes des ports pour l'utilisation de l'électricité et de l'eau, en particulier pour le lavage du bateau. Pour celui-ci, je limite strictement l'utilisation de produits nettoyants et privilégie le nettoyage à la brosse.
- ❖ Je trie mes déchets, j'utilise les conteneurs appropriés et les bacs de récupération des huiles, batteries, peintures, pièces métalliques, etc.
- ❖ J'utilise les aires de carénage du port pour les travaux produisant des déchets.
- ❖ Je choisis des produits de toilette et de nettoyage 100% naturels et 100% biodégradables.
- ❖ J'utilise les installations sanitaires à terre pour les WC, la toilette et la vaisselle et non celles du bord, sauf si je suis équipé de cuves de rétention.
- ❖ Je respecte la réglementation relative aux eaux grises et eaux noires¹.
- ❖ Je vidange ma cuve à eaux noires avec les systèmes de pompage des ports lorsqu'ils existent, ou je les vide au large².
- ❖ Je me tiens informé des évolutions de la réglementation et des innovations technologiques pour la préservation de l'environnement maritime.

¹ - Tout rejet d'eaux grises (vaisselle, douche) et d'eaux noires (toilettes), d'eaux de fond de cale est interdit dans les ports et en mer dans la zone des 3 miles nautiques de la terre la plus proche, et celui des eaux usées non broyées et non désinfectées à une distance inférieure à 12 miles.

² - Les rejets des cuves d'eaux usées doivent s'effectuer au delà de la zone des 3 miles après traitement de broyage et de désinfection par les équipements appropriés. Si le bateau n'est pas équipé, le largage doit s'effectuer au delà des 12 miles.

Les rejets doivent s'effectuer à vitesse au moins égale à 4 nœuds.

LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU YACHT CLUB, À TITRE PERSONNEL

En navigation

- ❖ Je veille à ce que personne à bord ne rejette en mer de débris solides (bouteilles, plastiques...) ou liquides (détergents, huiles...).
- ❖ Je fais un tri sélectif à bord pour ne pas rejeter tout mélangé au retour au port. Pour les fumeurs nous avons une boîte à mégots avec couvercle.
- ❖ Je n'utilise pas de couverts, gobelets, sacs ou objets en plastiques non biodégradables. Je ramasse les déchets plastiques qui flottent à proximité de mon parcours dans le port, ou en mer, quitte à faire un petit détour.
- ❖ Je respecte les zones réservées aux plongeurs et ne passe pas près des plongeurs signalés par une bouée ou un drapeau. De même, je ne passe pas près des signaux de pêche pour ne pas endommager le matériel des pêcheurs professionnels.
- ❖ Je respecte la réglementation pour le rejet des eaux noires en mer.
- ❖ Je respecte les règles relatives à la pêche, pour les saisons autorisées, pour les espèces, la taille, les quantités et le matériel, afin de ne pas empêcher le renouvellement naturel des espèces.

Au mouillage

- ❖ Je respecte les zones interdites au mouillage par la réglementation.
- ❖ J'évite d'endommager les fonds marins en choisissant mes zones et mes moyens de mouillage. Je ne racle pas le fond avec mon ancre.
- ❖ Je n'utilise pas les toilettes du bord au mouillage près des côtes si je ne suis pas équipé de cuves pour les eaux grises et les eaux noires³.

³ - Les trois plages du nord de Porquerolles sont autorisées uniquement aux bateaux propres.

LES ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU YACHT CLUB, À TITRE PERSONNEL

Equipements

- ❖ Selon mon type d'embarcation, si je ne suis pas déjà équipé de :
 - cuves de rétention des eaux grises et noires
 - systèmes de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires, éoliennes, etc.)
 - système anti refoulement de fuel ou d'essence

j'envisage de le faire dès que possible

Embarcations à moteur

- ❖ J'évite de pousser les gaz à fond en particulier pour les parcours côtiers pour éviter de contribuer à la pollution atmosphérique et ses répercussions sur le dérèglement climatique, mais aussi pour ne pas gêner les bateaux au mouillage, les personnes sur les plages, ainsi que la faune aquatique, par une nuisance sonore et une succession de remous.
- ❖ Même si la réglementation ne limite la vitesse qu'à 5 nœuds dans la zone des 300 mètres et à 12 nœuds dans la zone des 600 mètres, je veille à être à une vitesse inférieure.
- ❖ Je fais réviser régulièrement la combustion de mon moteur pour réduire les émissions polluantes.

J'observe les règles de courtoisie qui prévalent en mer

LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Ambition 1 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national

Objectif 1.I. Préserver l'identité paysagère et les ambiances constitutives du caractère des cœurs de parc

Objectif 1.II. Conserver et mettre en valeur les patrimoines exceptionnels des cœurs de parc

Objectif 1.III. Adapter la fréquentation aux capacités et au caractère des cœurs de parc

- ◇ Orientation 1.3. Conserver l'identité et améliorer la qualité paysagère des espaces habités des îles
- ◇ Orientation 1.4. Valoriser le patrimoine et les cultures insulaires

Ambition 2 – Préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins

Objectif 2.I. Mener des actions spécifiques pour conserver les habitats et les espèces patrimoniaux

Objectif 2.II. Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales

- ◇ Orientation 2.8. Sur les îles, adapter les modes de gestion des milieux aux enjeux de préservation de la biodiversité

Ambition 3 – Soutenir un développement local durable valorisant les potentialités du territoire et respectant ses capacités

Objectif 3.I. Promouvoir un accueil du public et une offre des loisirs durables

Objectif 3.I.I Conforter des îles habitées et actives et favoriser les présences de population et d'activités permanentes

- ◇ Orientation 3.7. Initier et soutenir les activités économiques génératrices d'une plus-value environnementale sur les îles
- ◇ Orientation 3.8. Renforcer les services pour les îles habitées et actives toute l'année
- ◇ Orientation 3.9. Favoriser la structuration des filières locales durables non saisonnières

Ambition 4 – Promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée

◇ Orientation 4.4. Faire des îles un espace d'excellence en matière d'éco-responsabilité

◇ Orientation 4.5. Garantir un aménagement durable exemplaire améliorant le cadre de vie et l'identité des lieux

Ambition 5 – Préparer l'avenir en investissant sur la recherche, l'innovation, l'éducation au développement durable et en anticipant les évolutions du territoire

Objectif 5.I. Faire du cœur de parc un espace de référence en matière de connaissance

Objectif 5.II. Eduquer et sensibiliser tous les types de publics à l'environnement exceptionnel des cœurs de parc

- ◇ Orientation 5.7. Faire des îliens des ambassadeurs du développement durable

Ambition 6 – Développer une approche intégrée terre/mer par une coopération renforcée, une articulation des outils et une solidarité d'action entre acteurs

◇ Orientation 6.1. Planifier et coordonner la mise en œuvre stratégique, le suivi et l'évaluation de la charte

◇ Orientation 6.2. Favoriser l'appropriation de la charte par tous

◇ Orientation 6.3. Poursuivre une coopération renforcée et des échanges d'expériences en matière de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières, notamment à l'échelle de la Méditerranée.

YACHT CLUB DE PORQUEROLLES
Zone artisanale du port - 83400 – Porquerolles
☎ : 04 94 58 34 49

yachtclub-porquerolles@wanadoo.fr
www.yachtclubporquerolles.fr